

22.04.2009 – 08:10 Uhr

proTELL - Société pour un droit libéral pour les armes: participation importante à l'assemblée générale à Olten! - Non à l'initiative pour le désarmement et oui en faveur d'une discussion objective sur les armes!

Dornach (ots) -

Madame la Conseillère d'Etat Esther Gassler, directrice des départements militaire et de l'économie publique a invité le peuple suisse à prendre grand soin de l'armée de son milice. Si nécessaire, les membres de l'armée seraient prêts à sacrifier leur vie pour la patrie et pour cette raison, ils méritent notre entière confiance. La discussion autour de la législation sur les armes devra être objective: les problèmes avec les armes sont autant liés à leur propriétaire que les chauffards à leur voiture.

Le Conseiller National Jakob Büchler, PDC/SG a relevé les décisions du Conseil National prises durant la session de printemps et demande avec force la rectification de la décision insensée de créer un registre central des armes, cher et inutile.

Willy Pfund, président de proTELL, a constaté qu'un peuple sans armes est un peuple sans défense et il a critiqué sèchement la façon dont le GSsA (Groupement pour une Suisse sans Armée) prêche sans cesse la non-violence par l'absence d'armes à feu en se préoccupait aucunement des causes réelles de la tendance à la hausse de la violence dans la société. Officiellement, les adversaires de la législation libérale sur les armes veulent imposer le désarmement total du peuple. Mais en réalité, il s'agit pour eux de la destruction définitive de l'armée suisse de milice ainsi que des traditions de défense et de tir.

En lieu et place d'interdictions généralisées, proTELL exige sans si ni mais ce qui suit:

1. Maintien illimité de la conservation au domicile de l'arme personnelle comme preuve de la confiance réciproque entre le gouvernement et le peuple.
2. Renoncement à tout nouveau durcissement de la législation sur les armes autant sur le plan national qu'avec la directive sur les législations sur les armes de l'UE valables maintenant pour notre pays.
3. Application cohérente de la législation sur les armes en vigueur par les autorités administratives et judiciaires au lieu de rechercher les causes de la conduite d'un délinquant dans "l'échec" de la société et de la politique.
4. Pas d'actions isolées des cantons ! La loi sur les armes et l'ordonnance sur les armes sont les mêmes pour tous, également pour les fonctionnaires compétents des cantons.
5. Le sens de la responsabilité individuelle sans faille de tous les propriétaires d'armes.
6. Education des enfants, des adolescents et de la société toute entière pour un maniement responsable des armes et des objets

dangereux.

Contact:

Dr. Hermann Suter

E-Mail: hermann.suter@bluewin.ch

Mobile: +41/79/415'05'50

Tel.: +41/41/390'33'66

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007002/100581595> abgerufen werden.